

Concours *Tous à la Musique*

Règlement du concours

Ce concours musical est organisé par l'association *Tous à La Musique* et il s'adresse à l'ensemble des collégiens du Rhône¹ et de la métropole de Lyon ainsi qu'aux primaires rattachés aux antennes de *Tous à la musique*. Son objectif est d'inviter les élèves à produire une proposition musicale – vocale et/ou instrumentale – consistant en la création (composition) d'une œuvre originale.

Cette année, *Tous à la musique* a décidé d'orienter le concours vers un aspect uniquement créatif en retirant la catégorie interprétation. Cette année également, le concours s'ouvre pour la première fois aux groupes de plus de deux élèves sans limite de nombre.

Les candidats sont autorisés et encouragés à demander conseil à leurs professeurs de musique dans le cas où ils en auraient besoin.

Le concours est divisé en 2 phases :

La phase de délibération : les candidats devront envoyer une vidéo via le [formulaire d'inscription](#) disponible via le site www.tousalamusique.com. Suite à cela, un jury composé de l'ensemble des membres (hors élèves) travaillant à l'association *Tous à La Musique*, votera pour les candidatures les plus marquantes. Les 2 candidatures ayant reçu le plus de points seront nommées grandes gagnantes.

La phase de restitution : Bien qu'il n'y ait que 2 lauréats, les 8 candidats ayant reçu le plus de points lors de la **phase de délibération** présenteront, lors d'un *live* retransmis sur *youtube*, leur prestation accompagnée d'un groupe composé de professeurs de l'association si nécessaire. A l'issue de ce concert, un vote coup de cœur sera soumis afin de récompenser la prestation ayant le plus marqué le public.

Modalité de création

On entend par création une composition faite avec son (ses) instrument·s de prédilection (voix, beat-box et MAO compris). Toutes les esthétiques sont acceptées : pop, rock, jazz, metal, musique traditionnelle, musique électronique, musique classique, rap, etc.

La création instrumentale et/ou vocale peut être une simple mélodie, un enchaînement d'accords, un texte rappé, chanté, *a cappella*, accompagné, ou tout à la fois !

Surprenez le jury !

Aucune reprise, même très modifiée de musique déjà existante ne sera acceptée dans cette catégorie. L'utilisation de *samples courts* est acceptée s'ils servent de base à la fabrication d'un morceau original, indépendant de celui d'où provient le *sample*. Ce dernier ne doit pas constituer la majeure partie

¹ Les collégiens ne faisant pas partie de *Tous à la musique* ! (Jean de Verrazane, George Clemenceau, Gisèle Halimi, Gabriel Rosset, Laurent Mourguet, Théodore Monod et Jules Michelet) devront s'acquitter d'une participation de 10 euros sur le [Helloasso](#) de l'association. Une exonération est possible pour les établissements REP, REP+ ainsi que sur simple demande écrite des responsables légaux.

de la création. L'utilisation de bandes sons instrumentales déjà existantes afin de déclamer un texte pour les chanteurs/rappeurs est autorisée mais doit être mentionnée lors de l'inscription (cependant nous les encourageons tout de même à aller à la rencontre d'autres musiciens afin de créer ensemble). Il doit s'agir d'une création originale, n'ayant pas déjà été présentée lors des éditions précédentes.

Faites preuve d'originalité !

Forme de la prestation

Votre création devra être filmée et envoyée sous format vidéo via le [formulaire d'inscription](#). On doit voir le candidat (à minima les mains) jouer sa production musicale (instrument ou voix) ou la session de la production dans le cas de la MAO. Les vidéos doivent être d'une durée de 2' à 4'30 sous format MP4 et sans montage hormis pour la MAO. Vous devez attribuer à votre vidéo, un titre et préciser lors de l'envoi si vous-même ET vos responsables légaux autorisez la diffusion de votre participation par l'association *Tous à la musique*. Il est tout à fait possible de participer au concours tout en refusant la diffusion de votre prestation vidéo.

Le concours se déroulera du 27 janvier au 9 mars 2025 à 20h. Passé cette date, plus aucun dépôt ne sera accepté. Les résultats seront annoncés le lundi 24 mars 2025 dans la journée.

Phase de délibération

Les jurys constitués des différents membres de l'association (directeurs, professeurs, parents d'élèves, etc) jugeront les différentes participations et voteront pour les candidats selon les critères de notation décrits ci-dessous. Chaque jury disposera d'une enveloppe de 10 points à répartir sur 4 candidats (5 points, 3 points et deux fois 1 point). Une fois les votes enregistrés, les 2 concourants ayant reçu le plus de points seront nommés grands gagnants de ce *Concours Tous à la musique 2026*.

Restitution & Coup de coeur

Un concert de restitution sera organisé 1 semaine après l'annonce des résultats dans le but de mettre en avant les créations des 8 candidats² ayant reçu le plus de points lors des délibérations.

Lors du *live* de restitution, les candidats sélectionnés au premier tour interpréteront leurs créations, et un vote coup de cœur musical sera attribué par le public. Cet événement sera retransmis en direct sur la chaîne *youtube* de Tous à la musique. Le lien d'un sondage sera diffusé dans le chat du *live* ainsi qu'en description de ce dernier. Les personnes présentes au concert pourront également voter pour leur coup de cœur.

² Ce chiffre est susceptible d'être modifié en fonction des candidatures et si l'organisation juge que le concert peut être rallongé.

Critères de notation

- ♪ Qualité, originalité et cohérence de l'enchaînement d'accord
- ♪ Qualité, originalité et cohérence de la mélodie avec l'enchaînement d'accord
- ♪ Structure musicale claire et compréhensible
- ♪ Rythmique cohérente
- ♪ Qualité de la construction des paroles dans le cas où la musique en aurait

Prix

Les 2 lauréats ainsi que le coup de cœur recevront, à l'issue des délibérations du jury, un bon d'achat de 100 euros de matériel musical. Dans le cas des duos/groupes, le prix devra être partagé entre les différents membres.

Concernant les personnes ayant fait la restitution, ils recevront un harmonica ou autre petit instrument rigolo.

Pour toute demande d'information, merci de contacter concours@tousalamusique.com ou appeler au 06 03 66 36 87.